MAIRIE de DASLE **n°47.2026**

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation : 26 octobre 2026	
Date de publication : 3 novembre 2026	
Conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

Le trente octobre 2026
à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Isabelle GRIFFOND-BOITIER, Maire.

Étaient présents:
Mmes Sylvie BERTHOD, Martine BROUSSE, Julyne CHANEAUX, Delphine COCHAND, Nathalie CUENOT, Béatrice REBUFFONI, Christine SOLEILLANT,
MM. Julien BERGET, Marc-Gérard LELOWSKI, Jean-Marc NEUVILLE, Christian PERTUSIER, Robin SOLEILLANT, Samuel WURGLER,
formant la majorité des membres en exercice.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 3 NOV. 2026
ID : 025-212501969-20261030-DCM_2026_47-DE

Résultat du vote	
- Pour :	15
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Absents excusés : Christophe NEDEY

Procurations : Christophe NEDEY à Julien BERGET

Mme Martine BROUSSE a été élue **secrétaire.**

OBJET: Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème et création d'emploi adjoint technique.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;
Vu le budget communal) ;
Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 6 octobre 2026
Vu le tableau des emplois
Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe et de créer un emploi d'adjoint technique afin de réaliser des économies,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DECIDE :
- la création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er décembre 2026. Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques.

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er décembre 2026.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er décembre 2026 : (voir annexe)
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
DASLE, le 30 octobre 2026
le Maire, Isabelle GRIFFOND-BOITIER

MAIRIE DE DASLE Doubs

MAIRIE DE DASLE

Annexe à la délibération n°47 du 30 octobre 2026 TABLEAU DES EMPLOIS

emploi	*Type*	*Effectifs pourvus*	*Emplois pourvus par un fonctionnaire*	*Emplois pourvus par un contractuel*	*Grade*	*Nombre d'heures*
Secrétaire Générale des Services	Permanent	1	1	0	Attaché territorial	35
Adjoint administratif	Permanent	1	1	0	Adjoint administratif	30
Adjoint technique territorial	Permanent	1	1	0	Adjoint technique principal 1ère classe	35
Adjoint technique Territorial	Permanent	1	0	1	Adjoint technique	35
Adjoint technique	Permanent	1	1	0	Adjoint technique	20
Adjoint technique territorial	Permanent	1	1	0	Adjoint technique	12
Adjoint technique territorial	Permanent	1	0	1	Adjoint technique	13.79
Responsable de l'accueil périscolaire	Permanent	1	1	0	Adjoint d'animation principal 1ère classe	35
Adjoint territorial d'animation	Permanent	1	1	0	Adjoint d'animation	20
ATSEM	Permanent	1	1	0	ATSEM principal 2ème classe	35

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le - 3 NOV. 2026
ID : 025-212501969-20261030-DCM_2026_47-DE